

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-neuf, le 22 août, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS

Étaient absents excusés : Mme Valérie LEMAITRE, M. Olivier FRIMOUT, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Isabelle LELOUP, M. Joël BARBIER,

Étaient absents non excusés : Mme Sophie BIZOUARD, M. Philippe GASNIER, M. Benoit LETELLIER,

Procurations : Mme Valérie LEMAITRE à Mme Isabelle LELOUP ; M. Olivier FRIMOUT à M. Frédéric DRAPIER, M. Tony LAÏSSOUB à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Isabelle LELOUP à Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER à Mme Sylvie DUMONT,

Participants : Andréa LE BARS, chargée de l'intérim de direction, Stéphane DAVID, futur directeur général des services

Exceptionnellement, du fait de l'ordre du jour unique de la séance n'impliquant pas de délibération du conseil municipal, il n'est pas procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE REALISEE PAR LES SERVICES DE LA TRESORERIE

Madame PIERIELA introduit la présentation de Mme GAILLARD-PRETI, Trésorière, en précisant que le Conseil est réuni pour information par souci de transparence en lieu et place de la commission finances, difficile à solliciter en cette période estivale, *a fortiori* en l'absence de l'Adjointe en charge des finances.

Par ailleurs, le présent procès-verbal retrace la présentation et les échanges auxquels elle a donné lieu sans reproduire le document projeté en séance, qualifié de document de travail (hypothèses des projets d'école et de médiathèque ne donnant pas lieu à réalisation en l'état) et de ce fait non communicable.

Madame GAILLARD-PRETI débute son commentaire de l'étude réalisée en précisant que l'analyse a été réalisée avec les données fournies par la collectivité et mentionnées au cahier des charges signé par Madame le Maire le 31 juillet 2019.

Situation rétrospective de la commune :

La situation financière est saine au 31/12/2018.

- La Capacité d'Auto Financement (CAF) brute représente 14,6 % des produits réels de fonctionnement
- La CAF nette du remboursement des emprunts est 248K€. Corrigée de la dette « voirie », elle est de 162K€ soit 8,9 % des produits réels.

Il est généralement considéré que la CAF nette doit être de 2 points de moins que la CAF brute soit 12,6%. Toutefois, l'endettement représente 6,5 mois de recettes ce qui reste modéré.

- Le fonds de roulement (FDR) est de 1525K€ soit 11,8 mois de charges réelles. Les critères prudentiels préconisent a minima 3 à 5 mois de dépenses.

Situation prospective de la commune :

La prospective prévoit l'évolution de la situation financière :

- Sans projets nouveaux
- Avec la réalisation d'une école et d'une médiathèque
- Avec la réalisation d'une école seule

Hors projet :

Les charges réelles de fonctionnement :

- Les dépenses de personnel de 650K€ en 2018 (dont 10K€ de recours à du personnel extérieur) restent stables jusqu'en 2022 et augmenteraient de 1,85 % entre 2022 et 2023. Cela traduit une politique volontariste de maîtrise de ces charges.
- Les achats et charges externes augmenteraient de 1 % par an.
- Les dépenses de contingents et participations qui sont obligatoires augmenteraient de 5K€ par an de 2018 à 2023.
- Les charges financières seraient décroissantes car il n'y a pas de nouvel emprunt.

De fait, les charges réelles augmenteraient de 7,14 % sur les 5 ans, soit 1,39 % par an.

Les recettes réelles de fonctionnement :

- Les impôts passeraient de 929K€ à 977K€ en 2023 soit 1,03 % de hausse par an du fait de l'augmentation des bases (sans augmentation des taux).
- La prévision de croissance est de 1 % par an pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- Les produits du domaine et des ventes augmenteraient de 0,98 % par an.

Les produits réels augmenteraient donc de 5,02 % sur la période soit 0,98 % par an. Donc la CAF brute passerait de 207K€ en 2019 à 245K€ en 2023. Cependant, elle était de 264K€ en 2018. Les charges augmenteraient plus vite que les produits (+7,14 % contre + 5,02%).

Les dépenses d'investissement :

- remboursement des dettes d'emprunts : 100K€ en 2019 à 78K€ en 2023.
- dépenses d'investissement récurrentes ou de renouvellement : 689K€ sur 5 ans consistant en études (65K€) et acquisition d'un terrain (100K€).

Les ressources d'investissement :

- FCTVA : les subventions seraient de 24 à 26K€ par an.
- Pas de recours à l'emprunt.

La CAF nette passerait de 248K€ en 2018 à 226K€ en 2023. L'autofinancement net serait de 167K€ en 2023. Il y aurait un besoin de financement seulement en 2022 de 41K€ du fait d'investissements de 213K€.

Le FDR augmente de 110K€ par rapport à 2018 pour atteindre 1635K€ en 2023.

Présentation des scénarii :

- Scénario 1 construction / rénovation de l'école + construction d'une médiathèque
- Scénario 2 construction / rénovation de l'école

CONCLUSION

Ce premier résultat doit être approfondi. Les projets envisagés sont légitimes et l'étude doit être complétée par plusieurs pistes :

- Rechercher des sources de financement complémentaires, sachant que les hypothèses de travail n'ont pas pris en considération toutes les ressources possibles en matière de subvention (certaines comme le LEADER, par exemple, exigent des données très précises non disponibles actuellement)
- Poursuivre la recherche d'économies (au-delà des efforts notables déjà réalisés)
- Envisager un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement
- Entrevoir le recours à la fiscalité (non étudié dans l'hypothèse de travail)
- Redimensionner le projet

Mme PIERSIELA remercie Mme GAILLARD PRETI. Les échanges se poursuivent en son absence.

Mme AUDOUARD fait part de ses interrogations sur le redimensionnement du projet et la prise de contact nécessaire avec Mme PRIGENT, assistante à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

La discussion porte également sur la prise en compte des évolutions démographiques à venir, par rapport à l'accueil des enfants de maternelle de la commune dans le nouveau groupe scolaire. La rareté des sources de financement en matière d'investissement scolaire est également abordée, notamment en regard des fortes exigences de l'Education nationale sans que celle-ci apporte un quelconque soutien financier.

M. GLINEL voudrait que l'on sollicite à ce sujet les grands élus (conseillers départementaux et régionaux, sénateurs, députés), voire que l'on fasse remonter ce débat au niveau national car les enjeux sont communs à toutes les communes qui conservent la compétence scolaire.

M. DRAPIER demande ce que le résultat de la prospective implique concrètement.

Mme PIERSIELA rappelle que Mme GAILLARD-PRETI a bien souligné que le projet d'école n'était pas une option au vu de l'ancienneté des locaux existants. Aucune décision ne doit ni ne peut être prise en l'état, les hypothèses de travail étant à revoir. Il va donc falloir poursuivre le travail avec la proposition d'étendre l'étude prospective jusqu'à 2025 maximum avec d'accompagnement de la DGFIP.

Mme DUMONT considère que la démarche a été faite à l'envers : une étude financière avait déjà été réalisée en 2015. Il aurait fallu d'abord s'assurer de la capacité financière de la commune et ensuite concevoir un projet dans l'enveloppe possible. Les études (notamment AMO) ont un coût considérable.

M. DRAPIER relève par ailleurs que tous les membres du conseil ont validé la démarche de prospective financière sans qu'aucun n'émette d'objection et qu'il convient à présent d'être constructif.

Mme PIERSIELA rappelle justement qu'avant même de réaliser une analyse prospective, il était nécessaire de chiffrer les économies réalisées depuis 2015 et d'évaluer le coût du projet.

Par ailleurs, elle revient sur l'historique des événements du mandat, avec la réalisation d'une prospective communautaire aux résultats erronés qui ont dû être corrigés (mais ont apporté leur lot de déconvenues sur le plan financier), la fusion des communautés de communes, les prises de compétences...

Ces circonstances ont effectivement ralenti le processus de mise en œuvre du projet scolaire, cependant les économies générées par la maîtrise et la réduction des dépenses à caractère général permettent de confirmer la bonne santé financière de la commune.

Le travail doit donc se poursuivre. Le sujet sera abordé de nouveau au prochain conseil, le 27 août 2019.

L'ordre du jour unique étant épuisé, la séance est levée à 19h36.